

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN
CANTON DE BEAUMONT DE LOMAGNE
COMMUNE DE BELBEZE EN LOMAGNE

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le trente du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 18/06/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ISSANCHOU, Maire.

Présents : Cécile AUSSARESSE, Anne-Marie BERARD, Fabienne DEL MARCO, Claude DULAC, Jean-Luc ISSANCHOU, Jean-Claude REGHENAZ, Daniel SCORCIONE,

Absents : Andrew LANE procuration donnée à Daniel SCORCIONE, Sébastien VINCENT-PERRET procuration donnée à Claude DULAC,

Secrétaire de séance : Daniel SCORCIONE.

1°) Monsieur le Maire, explique au Conseil Municipal que suite au décès du Maire de SERIGNAC, le conseil communautaire doit se mettre en accord avec la loi du 9 mars 2015. Nous sommes donc tenus de délibérer sur la composition du nouveau conseil communautaire. Le droit commun qui s'applique est 14 délégués pour Beaumont de Lomagne au lieu de 10, 6 délégués pour Lavit de Lomagne au lieu de 4, 2 délégués pour Larrazet (pas de changement) et 2 délégués pour Sérignac (pas de changement), les autres communes membres restant à 1 délégué. Monsieur le maire explique, qu'il est possible de choisir un accord local, soit 12 délégués pour Beaumont de Lomagne, 5 délégués pour Lavit de Lomagne, 2 délégués pour Larrazet et 1 délégué pour Sérignac et les autres communes membres. La commission finances et personnel de la CCLTG suggère l'adoption du droit commun afin de ne pas pénaliser Sérignac. Toutefois les communes sont libres de faire le choix qu'elles désirent. Il est à noter que Beaumont a un droit de veto uniquement en ce qui concerne la modification des statuts de la CCLTG. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, opte pour l'application du droit commun.

2°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que dans un souci de simplification et d'économie, le Syndicat Département d'Énergie du Tarn-et-Garonne (SDE 82) a souhaité pouvoir mettre ses compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs susmentionnés, acheteurs d'électricité et/ou de gaz combustibles, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes dédié à l'énergie et ses services associés. Ce groupement pouvant inclure de manière accessoire des personnes morales de droit privé, permettra ainsi d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des offres compétitives. Ce groupement se matérialise par la conclusion d'une convention constitutive du groupement entre ses membres. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

3°) Monsieur le Maire, donne lecture au Conseil Municipal de la délibération en date du 17 mai 2017 du Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone. On nous demande d'approuver cette délibération, afin d'intégrer dans les statuts du SMBG, la Communauté de communes Terres des Confluences en lieu et place de la Communauté de communes Sère Garonne Gimone et de de la Commune de Castelsarrasin. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone.

4°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'envisager la mise en vente d'un terrain de 2000 m2 environ sur le lotissement communal. Le prix de vente du mètre carré pourrait être fixé à 20€, soit un montant total de 40000€, seuls seront à la charge de la commune, le bornage du terrain, l'accès au terrain et l'extension du réseau d'eau potable, pour un montant estimatif de 8000 €. Après discussion le Conseil Municipal décide de conserver ce terrain dans la réserve foncière, mais n'écarte pas cette opération qui pourra être effectuée plus tard le cas échéant.

Questions diverses :

1°) Daniel SCORCIONE informe le Conseil Municipal que le site de la commune est de plus en plus visible sur internet.

2°) Daniel SCORCIONE informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la Délégation Militaire Départementale, il est possible aux enfants de la commune de participer au concours organisé pour la réalisation de cartes de vœux. Un courrier sera adressé par Monsieur le Maire et le Correspondant Défense aux enfants âgés de 9 à 12 ans pour les inviter à participer à ce concours à titre individuel.

3°) Daniel SCORCIONE demande au Conseil Municipal s'il serait possible d'aménager un accès piéton empierré, de la Rue des Pyrénées à l'aire de jeux du parc communal en vue de la mise en place prochaine d'un sentier de randonnée pédestre dans le village et aux abords immédiats. Monsieur le Maire répond qu'il prendra contact avec l'entreprise Baïotto qui doit effectuer des travaux de voirie prochainement sur le village, afin que cet aménagement soit chiffré.

4°) Daniel SCORCIONE demande quand vont débiter les travaux d'arasement du talus Route des Artigalets à proximité du carrefour avec la Rue des Pyrénées et l'installation d'une glissière de sécurité sur la RD 44 à l'entrée de la commune en venant de Viguéron. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arasement du talus devrait être réalisé dans le courant de l'été, quant à la glissière de sécurité, les autorisations ont été données aux services du conseil Départemental et les travaux devraient être réalisés, mais nous ne connaissons pas les délais.

5°) Daniel SCORCIONE et Claude DULAC demandent s'il serait possible de laisser l'église ouverte en permanence puisqu'il y a une grille installée. Monsieur le Maire répond que le personnel communal ouvre l'église dès que le temps le permet, l'ouverture de 08h00 à 18h00 pourra être effectuée toujours en tenant compte des conditions climatiques. Par contre laisser ouvert la nuit, cela ne paraît pas opportun pour des raisons de sécurité et surtout à cause des oiseaux qui pourraient entrer et causer des dégâts dans l'édifice.

6°) Daniel SCORCIONE suggère au Conseil Municipal qu'une animation dans l'église avec des chants polyphonique, soit organisée en coordination avec les associations communales et la confrérie, afin que tous les habitants du village puissent voir la restauration des vitraux effectués dans l'église. Monsieur le Maire dit qu'il n'est pas opposé à cette proposition et qu'il prendra contact avec l'Abbé PASSERAT pour évoquer avec lui cette proposition.

7°) Cécile AUSSARESSE informe le Conseil Municipal que des travaux de réfection de voirie ont été effectués Route de la Lonjone récemment, mais que la route a été dégradée par le passage d'engins agricoles. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra contact avec le responsable des services techniques de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise, afin que ces dégradations soient réparées, et que l'agriculteur concerné puisse faire intervenir sa compagnie d'assurance.

8°) Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le garage (ancien préau de l'école) est loué à compter du 1^{er} juillet 2017 à Mr et Mme ROUSSEAU locataires du logement communal.

9°) Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que nous avons l'autorisation du Conseil Départemental pour qu'une fresque type « Street Art » soit réalisée sur l'abri bus du village. Cécile AUSSARESSE se charge de prendre contact avec la professeure de dessin du collège public de Beaumont de Lomagne pour lui proposer la réalisation du projet avec ses élèves. L'achat des bombes de peinture sera chiffré et prise en charge par la commune.

10°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Monsieur Eric PRANEUF actuellement en CAE cessera ses fonctions le 31/07/2017. Il est embauché à plein temps dans un EPCI à compter du 1^{er} août 2017.

11°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, que pour remplacer Monsieur Eric PRANEUF, il serait possible de recourir à l'embauche d'un apprenti ou d'un travailleur handicapé. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. Monsieur le Maire prendra contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale pour étudier les possibilités et faire une proposition au prochain Conseil Municipal.

12°) Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qu'un emplacement de stationnement handicapé soit réalisé devant l'église. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition qui sera chiffrée dans les meilleurs délais.

13°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'entreprise Baïotto va réaliser prochainement le chemin d'accès empierré au niveau de la fontaine communale ainsi que l'arasement du talus Route des Artigalets. A cette occasion, cette entreprise sera sollicitée pour la réalisation du chemin d'accès au jeu du parc communal et pour l'emplacement de stationnement devant l'église.

14°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le véhicule Citroën C15 a été vendu pour la somme de 300 €, et qu'un véhicule Renault Kangoo a été acheté au SMEEOM pour une somme de 2000 €.

15°) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le SDE 82 nous a fourni trois panneaux pour l'extinction de l'éclairage public qui ont été installés aux trois entrées du village. Les systèmes de fixation de ces panneaux n'étant pas fournis, l'investissement a été d'environ 100 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire
Jean-Luc ISSANCHOU

